

Montreuil,  
le vendredi 12 juin 2026

**Émetteur :** Marie Danten mdanten@ucanss.fr, DDARH - Département RH Ucanss

**Objet :** Expérimentation du dispositif de mentorat interbranche

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans un contexte de transformation des métiers et des organisations, l'Ucanss et les caisses nationales souhaitent renforcer les leviers favorisant le partage d'expérience, l'accompagnement des parcours professionnels, la transmission intergénérationnelle, la montée en compétences ou encore le renforcement de la culture commune.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'expérimentation d'un dispositif national de mentorat interbranche qui vise à proposer un cadre structuré permettant à des salariés volontaires d'échanger, de prendre du recul et de progresser, en s'appuyant sur l'expérience de personnes aux parcours et expertises variés.

Il contribue ainsi à décloisonner les pratiques, renforcer le sentiment d'appartenance au sein de l'institution et soutenir le développement professionnel à tous les niveaux de l'Institution.

## LE MENTORAT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le mentorat repose sur une relation d'accompagnement entre deux personnes, sans lien hiérarchique, fondée sur le partage d'expérience, l'écoute et la confiance.

Il s'agit d'un espace d'échange confidentiel, dans lequel un salarié expérimenté (le mentor) accompagne un autre salarié (le mentoré) dans sa réflexion professionnelle, sa prise de recul ou son développement.

Ce dispositif, destiné à favoriser la circulation des savoirs, la transmission de la culture professionnelle et le développement personnel et professionnel du mentoré, présente plusieurs spécificités essentielles :

- Il repose sur un engagement volontaire, pour le mentor comme pour le mentoré, réalisé sur le temps de travail ;
- Il s'inscrit dans un cadre défini (charte, objectifs, rythme des échanges), tout en laissant une grande liberté aux binômes ;

- Il vise à faire émerger les solutions propres au mentoré, à partir de son cheminement personnel.

Le mentorat ne se substitue ni à la formation, ni au tutorat, ni au coaching. Il constitue un complément, centré sur la relation humaine et la transmission d'expérience.

## UNE EXPÉRIMENTATION À L'ÉCHELLE INTERBRANCHE

Afin de tester les modalités opérationnelles et l'impact du mentorat, une phase pilote est déployée à partir d'octobre 2026 jusqu'à avril 2027 auprès d'organismes volontaires.

L'expérimentation repose sur :

- La constitution de binômes mentor / mentoré ;
- Un accompagnement sur une durée de plusieurs mois (7 mois à raison de 6 à 8 séances) ;
- Un fonctionnement entièrement à distance ;
- Une mise en relation facilitée par une plateforme dédiée, permettant de croiser les besoins des mentorés et les expertises des mentors.

Deux programmes sont retenus pour ce pilote :

- Un programme dédié à l'accompagnement des **primo-managers**, destiné aux collaborateurs accédant pour la première fois à des fonctions managériales. Ce programme propose un accompagnement par un manager expérimenté issu d'un autre organisme. Il vise à faciliter la prise de poste en aidant les participants à structurer leur posture managériale, gagner en aisance et identifier des points d'appui, dans un cadre bienveillant et sans lien hiérarchique.
- Un programme centré sur la **transmission de l'expérience**, visant à favoriser le partage de savoir-faire et l'appropriation des repères institutionnels. Ce programme est destiné aux salariés qui souhaitent partager leur expertise et expérience spécifique (par exemple : une agilité avec les outils numériques et IA, l'expérience d'un parcours interbranche, ou accompagner un nouvel embauché dans la maîtrise des codes implicites à son environnement).

Cette expérimentation a vocation à préfigurer un déploiement plus large à l'échelle nationale.

## UN DISPOSITIF À TRIPLE BÉNÉFICE

S'engager dans le mentorat représente une opportunité à la fois pour les organismes et pour les collaborateurs.

- Pour les organismes, il s'agit d'un levier concret pour renforcer l'engagement des équipes, favoriser la coopération, valoriser les parcours professionnels et développer les apprentissages.
- Pour les mentors, le dispositif offre un espace pour partager leur expérience, prendre du recul et contribuer activement à la transmission des savoirs.
- Pour les mentorés, il constitue une opportunité de développement professionnel, favorisant l'élargissement du réseau et la projection dans de nouvelles perspectives.



Le mentorat s'inscrit ainsi dans une logique de co-développement et d'enrichissement mutuel, au service de l'Institution.

## UNE OFFRE CLÉ EN MAIN POUR LES ORGANISMES


Afin de faciliter l'engagement des organismes dans cette expérimentation, un kit de communication et d'accompagnement complet est mis à disposition.

Dès le lancement, les organismes volontaires disposeront d'un ensemble de ressources leur permettant d'informer, d'impliquer les parties prenantes et de déployer le dispositif en interne.

Ressources disponibles :

- La présentation du dispositif et une démonstration de la plateforme  présentation webinaire du 12 juin 2026.
- Une  présentation synthétique du mentorat en 1 page à destination de tous les salariés des organismes volontaires, pour comprendre en quelques minutes les principes, les objectifs et les modalités du dispositif.

Une fois l'organisme volontaire inscrit dans l'expérimentation, des outils complémentaires sont mis à disposition :

- Une  charte du mentorat, précisant le cadre éthique et les engagements des parties.
- Un formulaire d'inscription pour les mentors et les mentorés, accessible via QR code, permettant de recueillir les candidatures des mentors et mentorés.




- Un  guide du mentor et un  guide du mentoré, pour accompagner les participants dans leur parcours.

L'ensemble de ces éléments a été conçu pour offrir aux organismes une solution simple, et directement opérationnelle.

## UN CADRE TECHNIQUE SÉCURISÉ ET CONFORME

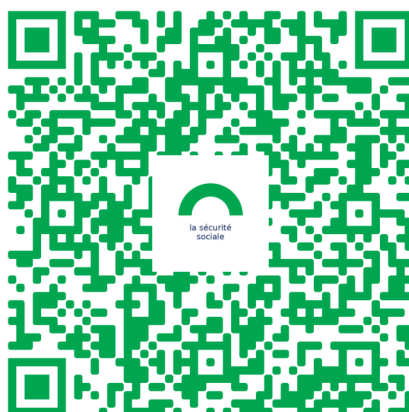
Le dispositif s'appuie sur une plateforme dédiée qui permet de structurer l'ensemble du parcours de mentorat : inscription, mise en relation, suivi et évaluation.

Les aspects techniques et réglementaires ont été instruits en amont, notamment sur les volets liés à l'accès à la plateforme, la visioconférence, le stockage des données et leur souveraineté.

Un document de  type FAQ technique est mis à disposition afin de répondre aux questions les plus fréquentes, en particulier pour les directions des systèmes d'information.

## REJOINDRE L'EXPÉRIMENTATION

Les organismes souhaitant participer à cette expérimentation sont invités à se prononcer [via un formulaire d'inscription pour les organismes](#) permettant d'indiquer leur souhait de rejoindre le dispositif et d'initier leur intégration dans le pilote.



À l'issue de leur inscription, les organismes recevront l'ensemble des éléments nécessaires pour lancer le dispositif en interne.

## LE CALENDRIER

L'expérimentation s'inscrit dans un calendrier permettant un accompagnement progressif des organismes et des participants :

- Lancement de l'appel à candidatures le 12 juin 2026 ;
- Inscription des organismes volontaires jusqu'au 6 juillet ;
- Mobilisation des mentors et mentorés durant l'été ;
- Démarrage du dispositif en octobre 2026 jusqu'en avril 2027 ;
- Réalisation du bilan de l'expérimentation en 2027.

## CONTACTS

Pour toute question relative au dispositif ou à votre participation vous pouvez écrire à :  
[ressourceshumaines@ucanss.fr](mailto:ressourceshumaines@ucanss.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Hélène Yvert

Directrice du Développement et de  
L'Accompagnement RH

Document(s) annexe(s) :

- Le mentorat en 1 page
- Webinaire : Expérimentation du dispositif de mentorat interbranche
- FAQ technique plateforme Constel Mentoring 2026
- Charte du Mentorat
- Guide du Mentor
- Guide du Mentoré

